

Notre grosse mouche bleue que aussi, elle tue l'homme; butinant sur les substances en putréfaction, elle introduit un germe de mort avec ses lèvres souillées d'humours pestilentiels.

Elle est l'effroi des ménagères pour la viande qu'elle sent de fort loin, car son odorat très fin lui fait saisir les viandes qui commencent à se décomposer; elle accourt, et dépose ses œufs afin que ses larves trouvent dans le bœuf même une abondante nourriture. On voit presque aussitôt, dans le morceau de viande, en divers tas irréguliers, de cent à deux cents œufs blancs irisés et quatre fois plus longs que larges. Moins de vingt-quatre heures après, toutes les viandes déjà écloses s'enfoncent dans la viande, sous la forme de petits vers blancs, et elles mangent, pendant plusieurs jours, jusqu'à l'heure de la métamorphose: « le ver se défait alors de sa peau, dit Réaumur, pour s'en faire un logement solide et bien clos. » Enfin la mouche brise les murailles du logement et, triomphant, elle commence sa vie aérienne.

La mouche bleue n'a pas toujours la pour sa progéniture la viande de nos boucheries, mais elle se contente fort bien des substances en décomposition.

Ainsi fait sa sœur, malgré son nom brillant et sa riche toilette, la mouche dorée, dont les larves sont bien connues des pêcheurs sous le nom d'asticots; ainsi fait encore une grosse mouche grise à yeux rouges, à jambes noires, qui rôde autour des fleurs pour attaquer nos aliments. Leurs jeunes s'écroulent à presque aussitôt.

Les mouches domestiques n'ont pas d'autre histoire, mais elles déposent le plus souvent leurs œufs dans les fumiers, et c'est pourquoi les maisons de campagne sont envahies dans la belle saison par tout ce petit monde d'insectes. Au printemps on les supporte sans trop d'ennui; elles sont alertes, vives, gentilles et gaies: c'est la jeunesse. Mais à l'automne, quand leur vol est lent, pesant, quand elles s'acharnent sans relâche à nos mains et à notre visage, quand elles tombent par centaines de vieillesse et de maladie, elles deviennent un objet d'impatience et de dégoût.

On ignore absolument la cause de cette maladie qui les atteint presque toutes. L'abdomen gonfle, les anneaux se débilitent, une matière grasse et blanchâtre s'écoule à travers la peau et s'accumule sur le corps. Les mouches attaquées s'accrochent par les pattes dans tous les coins de nos appartements et meurent.

Nous nous plaignons des mouches en France, mais dans les pays chauds:

Dans les pays chauds, dit M. Pouchet, on les redoute à l'hygiène et le chagrin. Dans quelques villages de la Haute-Egypte, j'ai parfois rencontré dans les bras de leurs mères des petits enfants dont le visage était envahi par des légions de mouches si tassées qu'il n'apparaissait que comme un grouillement masqué noir.

Variant leurs plaisirs et leurs festins, les muscées s'enivrent aussi du suc des fleurs, et dans les champs d'un grand nombre d'espèces suivent les plantes jusqu'aux derniers confins de la végétation. C'est le plus souvent pour leur nuire à l'état de larves. Chaque plante semble avoir sa mouche, nos arbres fruitiers, nos arbres d'agrément, les fleurs de nos jardins et jusqu'aux légumes du potager.

Les pégonomes ne vivent-elles pas dans le parenchyme des feuilles de l'oselle où elles se reproduisent des générations? Les acalyptères, à la complexion délicate, qui désignent les joyeux ébats au grand jour et au soleil, n'attaquent-elles pas les truffes sous le nom d'hémélocytes, les fruits et les graines sous celui d'ortolides? L'olivier a aussi son ennemi, le dacus; les céréales ont leur ennemi, le chlorops de Cérés, etc. Les insectes eux-mêmes ont à redouter les mouches: les échimonies, les entomobies déposent leurs œufs sous la peau des chenilles et des araignées, comme font les ostres pour les moutons, les bœufs, les chevaux. En un mot, cette gent à deux ailes est un grand fléau, qu'elle s'attaque à l'homme, à la bête, à la plante. Etait-ce l'osière, la tésée, la calliphore, notre mouche, que Moïse appela contre les oppresseurs de son peuple? Et une grande nuée de mouches vint dans les maisons de Pharaon et de ses serviteurs, et toute la terre d'Égypte en fut infestée.

M<sup>me</sup> BARBÉ.

### LA RICHESSE EN ANGLETERRE

Le Spectator vient de publier un article très instructif sur les richesses des juifs anglais d'où il ressort que le succès des juifs dans la lutte pour la vie est au moins si grand en Angleterre que dans les autres pays et qu'il y a, parmi eux, toute proportion gardée, plus de riches que parmi les chrétiens.

Le Spectator évalue le revenu annuel des 47,000 juifs de Londres à 3,808,430 liv. st. ce qui donne en moyenne 82 livres (2,050 fr.) par individu. Comme, en divisant le revenu total du Royaume-Uni (1,240,000,000 liv. st.) par le chiffre de la population (35 millions), on arrive qu'à 35 livres (875 fr.), il s'ensuit que les juifs ont, par individu, environ deux fois et demie autant d'argent que les autres. En un mot, les juifs qui forment un 750<sup>e</sup> de la population du royaume possèdent un 300<sup>e</sup> de la richesse du pays.

D'après la statistique du professeur Léon Lévi, voici comment se répartit la richesse de l'Angleterre; sur un million d'habitants il y en a

250,000 fr. 1,700 qui jouissent d'un revenu de plus de 1,000 liv. st. (25,000 fr.) 1,000 qui jouissent d'un revenu de plus de 500 liv. st. (12,500 fr.) 15,700 qui jouissent d'un revenu de plus de 200 liv. st. (5,000 fr.)

Cela revient à dire que, sur 50,000 habitants, il y a 4. 5 individus de la première catégorie 85 de la deuxième, 15 de la troisième et 785 de la quatrième.

En estimant à 50,000 le nombre des juifs de Londres, ce qui dépasse de 3,000 le chiffre exact et réduit la proportion des riches, on trouve qu'il y a, en analysant le revenu total des israélites, 100 individus de la première catégorie (revenu dépassant 250,000 fr.), 1,400 de la deuxième (25,000 fr.), 800 de la troisième (12,500 fr.) et 3,200 de la quatrième (5,000 fr.).

Les possesseurs d'un revenu annuel de plus de 250,000 fr. sont donc vingt fois aussi nombreux parmi les juifs que parmi les chrétiens; les possesseurs d'un revenu de 25,000 fr. dix-sept fois plus nombreux, et ceux qui ont 5,000 fr. par an plus de quatre fois aussi nombreux que parmi les chrétiens.

Ces chiffres sont intéressants. Cependant, il ne faut pas, pour cela, s'apitoyer sur le sort de chrétiens qui possèdent des fortunes colossales. Il n'y a pas de pays où il ait plus de richesses qu'en Angleterre; c'est un fait bien connu et voici, à l'appui de cette affirmation, quelques statistiques très instructives fournies par les rapports officiels et les Livres Bleus. Les millionnaires sont nombreux dans le Royaume-Uni, surtout si l'on considère que 1 million de francs n'équivaut qu'à 40,000 livres.

Si nous examinons d'abord les fortunes territoriales, nous verrons que parmi les grands propriétaires fonciers, il y en a 15 dont le revenu dépasse 100,000 liv. st. ou 2,500,000 fr.; 51 qui ont de 50,000 à 100,000 liv. st. et de 932 3,000 à 2,000 liv. st. par an.

Ces chiffres ne comprennent pas les fortunes immenses des propriétaires fonciers, car le recensement fait, il y a une dizaine d'années, on a excepté Londres, ce qui fait qu'on en est réduit à des estimations plus ou moins exactes sur le revenu des ducs qui sont possesseurs de la plus grande partie de la capitale. C'est ainsi qu'on estime à 5,500,000 fr. le revenu des maisons de West-End appartenant au duc de Westminster; mais cette évaluation, déjà un peu ancienne, doit être aujourd'hui fort au-dessous de la réalité.

En dehors de leurs terres, ces grands propriétaires possèdent en biens meubles de toute nature, actions, obligations, fonds publics et fonds d'Etat, des fortunes fabuleuses. C'est ainsi, par exemple, que le duc de Bedford a hérité de son père en biens meubles (personnel), 15 millions de francs, le duc de Cleveland, 20 millions; le duc d'Hamilton, 13 millions; le duc de Marlborough, 3 millions 1/2; le duc de Northumberland, 8,700,000 fr.; le duc de Portland, 37,500,000 fr.; le duc de Westminster, 20 millions; le marquis de Hertford, 12 millions 1/2; le marquis Salisbury, 7 millions 1/2; lord Dudley, 25 millions; lord Durham 12 millions 1/2; lord Digby, 25 millions. Pour plus de facilité, nous avons traduit ces fortunes en francs.

Depuis 1834, la liste des millionnaires anglais, dont les testaments ont été enregistrés pour la Cour de probate, comprend 35 noms et le total des fortunes laissées par eux s'élève à 54 millions de livres sterling, soit en monnaie de France, 1 milliard 350 millions. Nous ne parlons pas de l'Américain Vanderbilt, dont le testament a été enregistré à Londres et qui a laissé 40 millions de livres, ce qui fait exactement un milliard.

En dehors de ces gros millionnaires, il est mort, depuis 1864 jusqu'à l'année courante, plus de 400 personnes dont chacune a laissé, en biens meubles, plus de 250,000 liv. st. ou 6,250,000 fr.

Ces quelques chiffres peuvent donner une idée de la richesse de l'Angleterre.

### Un coup de foudre

Lorsqu'on essaie de faire les bilans annuels des grandes perturbations, soit de l'atmosphère, soit de l'écorce du globe pendant la durée des vingt dernières années, pour le comparer avec ceux des vingt années antérieures, on trouve que nous sommes à une époque où ces phénomènes semblent avoir atteint un maximum d'intensité.

Cette augmentation est-elle réelle ou apparente? Est-elle seulement le résultat du rapide accroissement des organes de publicité et du plus grand nombre des stations météorologiques? C'est ce qu'il est difficile d'apprécier. On peut cependant admettre que, depuis quelques années, le nombre des dévastations cycloniques, des orages dévastateurs, des fortes chutes de grêle et des tremblements de terre, a subi en réalité une augmentation notable.

Quoi qu'il en soit, l'examen des phénomènes atmosphériques est fort intéressant non seulement dans un but scientifique, mais aussi en vue de la sécurité des bâtiments qu'on d'siro préserver de la foudre. C'est pour cette raison que nous reproduisons les renseignements suivants

donnés par M. Colladon à l'Académie des sciences. Il s'agit d'un coup de foudre extraordinaire qui, le 7 avril, a frappé un grand peuplier à Schoren, village bernois situé à 1 kilomètre de Langenthal, et qui a produit dans ce village et les environs, jusqu'à quelques centaines de mètres, des dégâts semblables à ceux produits par l'explosion d'une poudrière.

Le peuplier frappé était un arbre sans de 0m90 de diamètre et de 20m25 de hauteur, isolé au milieu du village, sur une grande place, entouré, à 20 ou 40 mètres, d'habitations séparées les unes des autres. Une seule de ces maisons est placée près de l'arbre à 6 mètres de distance; un petit ruisseau le sépare et traverse la place; il passe à 1 mètre du pied du peuplier.

L'arbre a été fendu en deux parties, dont l'une, équivalant au tiers du volume total, est restée sur place; elle est à demi renversée et s'appuie contre la maison voisine. Au pied de l'arbre, les grosses racines sont à nu et en partie arrachées.

Les détails suivants donnent une idée de la force destructive du phénomène. Sur les toitures, recouvertes les unes en tuiles et les autres en bardeau, des branches de la grosseur de la jambe d'un homme, ont été lancées à une distance de 20 à 30 mètres, avec tant de force qu'elles traversèrent les toits et pénétrèrent profondément à l'intérieur. Des fenêtres, des parois en planches épaisses, une porte d'écurie, ont été enfoncées et mises en éclats.

Un petit nombre de gros éclats du tronc ont été projetés à des distances extraordinaires, un morceau pesant plus de 50 kilos à 400 mètres, d'autres de 150 à 300 mètres. Le reste du tronc et des plus grosses branches a été réduit en des millions de très petits fragments qui recouvrent entièrement le sol de la place et quelques toits voisins, comme le ferait un coucho de neige. Toutes les maisons de Schoren, et d'autres éloignées de plus de 100 mètres, ont eu la plus grande partie de leurs vitres brisées. Une maison de Logenthal même, distante de 700 mètres du peuplier, a eu huit vitres cassées par la commotion.

Le coup de foudre qui a produit ces dégâts avait été précédé d'autres plus éloignés, mais c'était le premier sur Schoren. L'intensité de la secousse a été formidable et la plupart des habitants de Logenthal ont cru que le tonnerre était tombé sur leur ville. Au moment de l'éclair, il ne pouvait pas à Schoren, ou très faiblement, mais immédiatement après est survenue une très forte averse.

On n'a pu déceler une apparence de carbonisation, ni sur la partie restée en place, ni sur les éclats projetés, ni sur les menus fragments de tronc restés sur le sol.

Le même soir, deux minutes après le coup de foudre de Schoren et à environ 1,400 m. plus au sud, un grand cerisier, de 20 m. de hauteur et de 1 m. de diamètre, a été entièrement détruit de la même manière. De tout l'arbre, il n'existe que deux espèces de gerbes divergentes à la surface du sol; cette base du tronc a été réduite en menus lambeaux longues de 2 m. environ; tout le reste de l'arbre a été projeté et dispersé en petits morceaux aux 105 éclats, gros comme le bras, et 600 retrouvés dans une forêt voisine à 300 mètres de distance. La détonation, le coup de foudre a été notablement moins fort que celui du coup de Schoren; aucune vitre n'a été brisée. Le cerisier était à peu près isolé au milieu d'un vaste carré contenant quelques petites flaques d'eau, cette surface n'étant pas drainée comme les terrains environnants.

Ces divers renseignements confirment les conclusions indiquées en 1872 par M. Colladon et que nous rappelons ci-dessous. En général, la foudre frappe de préférence les arbres dont la base ou les racines sont près d'une source, d'un étang, d'un courant d'eau visible ou souterrain, ou profond sous le sol.

Quelque violent que soit le coup de foudre, l'arbre frappé lorsqu'il est sain, ne présente pas de traces de carbonisation ou d'inflammation; les arbres incendiés ont toujours des parties mortes ou en décomposition.

Les grands arbres, et en particulier les peupliers, placés près des maisons, peuvent être d'excellents paratonnerres des bâtiments voisins, à la condition expresse toutefois que leur pied soit en bonne communication avec un ruisseau, une source ou un fossé plein d'eau.

Dans la plupart des cas, le coup foudroyant atteint le sommet entier de l'arbre. De ce sommet, le fluide électrique descend par des courants dérivés qui se réunissent dans le tronc, mais bon conducteur que les branches. C'est à cet endroit là seulement qu'apparaissent les

plaies et que des éclats sont projetés à distance. De là, ce préjugé universel que la foudre frappe les arbres au-dessous de leur sommet et latéralement.

Notre service de correspondance avec Dunkerque nous permet de donner chaque jour à ceux des abonnés de notre grande édition qui nous en font la demande, les déclarations des navires qui partent quotidiennement des navires qui arrivent à Dunkerque porteurs de lettres. Nous mettons aussi à leur disposition pour leur fournir toutes indications dont ils auraient besoin sur les services maritimes de ce port.

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Le testament de M. Alfred Motte. — Nous serons en mesure de publier lundi le texte des dispositions testamentaires par lesquelles M. Alfred Motte a légué à son fils, le jeune Alfred Motte, une somme qui est exactement de 418,000 francs.

Un obit solennel anniversaire pour le repos de l'âme de S. A. le Prince impérial sera célébré le lundi de la Pentecôte, le 21 mai, prochain, à dix heures précises du matin en l'église du Sacre-Coeur.

L'Union des Travailleurs est partie samedi pour Melun. Une partie de ses membres a pris le train du matin, l'autre, celui du soir. Tous doivent se réunir à Paris, gare de Lyon, dimanche matin, à 6 h. 30.

Le concours de lecture à vue doit avoir lieu à 9 h. 1/2. Le défilé, à midi. Le concours d'exécution à une heure et demie; celui de quatre, immédiatement après; le concours d'improvisation doit clore; la distribution des prix à lieu le dimanche soir.

L'Union des Travailleur a travaillé beaucoup; depuis plus de deux mois, elle n'est pas dans un état de léthargie de la rue de Denain. Elle compte soixante exécutants; elle aura à lutter contre des concurrents sérieux.

La Fanfare Delattre donnait vendredi soir sa répétition deux étrangers étaient venus au café du Globe; un sociétaire de la Fanfare les reconduisit pour deux solistes d'une société concurrente d'Aras. Ces messieurs n'ont pas assisté à la répétition.

Adjudications. — Mise en état de viabilité de la rue de Denain. — Il sera procédé le mardi 31 mai, à 11 h. du matin, à l'adjudication des travaux de mise en état de viabilité de la rue de Denain. Le projet est visible au Secrétariat de la mairie. Le devis s'élève à 42,500 fr.; le cautionnement à 1,300 francs.

Exploitation des buvettes et du restaurant de l'école de natation. — L'adjudication de l'exploitation des buvettes et du restaurant de l'école de natation pendant la saison des bains de 1887 aura lieu à la mairie le vendredi 3 juin. Le cahier des charges de cette entreprise est visible au secrétariat de la mairie. Les concurrents devront se faire agréer par l'administration municipale au moins deux jours avant l'adjudication, et justifier qu'ils sont de nationalité française.

Parage des vitriers de l'église St-Martin. — L'adjudication des travaux de construction des vitriers de l'église St-Martin aura lieu le mardi 7 juin, à 11 heures du matin. Le devis s'élève à la somme de 6,500 fr.; le cautionnement, à 200 fr.

Billards publics et privés. — Contributions — Mise en vigueur des rôles des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871 sur les billards publics et privés. — On nous communique l'avis suivant: « Le maire de la ville de Roubaix, « Bonne avis des rôles et récépissés des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour. »

Le candidat qui se croira surtaxé adressera au préfet dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y aura lieu de saisir le préfet de la demande de décharge ou réduction, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sous peine de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels le candidat devra être jugé définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Contribution des patentés. — Mise en recouvrement des rôles des contributions de la contribution des patentes de 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 1887. On nous communique l'avis suivant: « Le Maire de la ville de Roubaix, « Donne avis qu'il a été dressés des rôles des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour. »

Les contribuables qui se croiraient surtaxés adresseront au préfet dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y aura lieu de saisir le préfet de la demande de décharge ou réduction, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sous peine de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels le candidat devra être jugé définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Contribution des patentés. — Mise en recouvrement des rôles des contributions de la contribution des patentes de 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 1887. On nous communique l'avis suivant: « Le Maire de la ville de Roubaix, « Donne avis qu'il a été dressés des rôles des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour. »

Les contribuables qui se croiraient surtaxés adresseront au préfet dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y aura lieu de saisir le préfet de la demande de décharge ou réduction, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sous peine de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels le candidat devra être jugé définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire par les paragraphes précédents, comprenant seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés restant à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait être effectué. (Circulaire de la Direction générale du 14 août 1844.)

Erreur d'ivrogne. — Un tisserand, Sarraphin..., se présentait au poste de la place Ste-Elisabeth, dans l'après-midi de vendredi, et déclarait qu'il était un ménage, Adèle L..., lui avait pris son porte-monnaie. Adèle fut arrêtée. On ne trouva rien sur elle. On la remit en liberté.

Sarraphin qui, lui, était ivre comme plusieurs polonais, coucha au dépôt.

Concours colombophiles. — Voici les résultats du concours de Chantilly, organisé chez M. Preys, rue Notre-Dame, 733 pigeons riches à 10 h. 30, beau temps orageux, vent sud, convoyer Louis Leman.

1<sup>er</sup> prix, Dewaut, R. 1 h. 17; 2<sup>e</sup>, Massez, R. 1 h. 17; 3<sup>e</sup>, G. Ohsenkrantz, R. 1 h. 44; 4<sup>e</sup>, Tollier, R. 1 h. 44; 5<sup>e</sup>, Salembier, R. 1 h. 56; 6<sup>e</sup>, D'Halluin, R. 1 h. 56; 7<sup>e</sup>, D'Halluin, R. 1 h. 56; 8<sup>e</sup>, G. Browaers, R. 2 h. 0; 9<sup>e</sup>, Lambin, R. 2 h. 0; 10<sup>e</sup>, Vanpenne, R. 2 h. 1; 11<sup>e</sup>, Debuquer, R. 2 h. 1; 12<sup>e</sup>, Ribohout, R. 2 h. 1; 13<sup>e</sup>, G. L. 2 h. 1; 14<sup>e</sup>, Desobry, C. 2 h. 1; 15<sup>e</sup>, G. Browaers, R. 2 h. 1; 16<sup>e</sup>, Werts, R. 2 h. 1; 17<sup>e</sup>, Caron, R. 2 h. 1; 18<sup>e</sup>, A. Maton, R. 2 h. 1; 19<sup>e</sup>, Dobb, R. 2 h. 1; 20<sup>e</sup>, Scahbert, R. 2 h. 1; 21<sup>e</sup>, G. Hésier, R. 2 h. 1; 22<sup>e</sup>, Fremaux, R. 2 h. 1; 23<sup>e</sup>, Desobry, R. 2 h. 1; 24<sup>e</sup>, G. L. 2 h. 1; 25<sup>e</sup>, Dancette, R. 2 h. 1; 26<sup>e</sup>, Parent, R. 2 h. 1; 27<sup>e</sup>, Castel, B. 2 h. 1; 28<sup>e</sup>, Salembier, R. 2 h. 1.

29<sup>e</sup>, Dupont, R. 2 h. 21; 30<sup>e</sup>, F. Lepers, R. 2 h. 21; 31<sup>e</sup>, Debon, R. 2 h. 21; 32<sup>e</sup>, Debuquer, R. 2 h. 21; 33<sup>e</sup>, Dupuis, C. 2 h. 21; 34<sup>e</sup>, G. L. 2 h. 21; 35<sup>e</sup>, Gohetteux, G. 2 h. 21; 36<sup>e</sup>, Parvaque, R. 2 h. 21; 37<sup>e</sup>, Desmet, R. 2 h. 21; 38<sup>e</sup>, Blomart, R. 2 h. 21; 39<sup>e</sup>, Hollemart, M. 2 h. 21; 40<sup>e</sup>, Volcke, R. 2 h. 21; 41<sup>e</sup>, Dupont, R. 2 h. 21; 42<sup>e</sup>, Delannoy, R. 2 h. 21; 43<sup>e</sup>, Coshetteux, C. 2 h. 21; 44<sup>e</sup>, Balcaen, R. 2 h. 21; 45<sup>e</sup>, Gilman, R. 2 h. 21; 46<sup>e</sup>, Dubouvier, R. 2 h. 21; 47<sup>e</sup>, Dubouvier, R. 2 h. 21; 48<sup>e</sup>, Dubouvier, R. 2 h. 21; 49<sup>e</sup>, Dubouvier, R. 2 h. 21; 50<sup>e</sup>, Dubouvier, R. 2 h. 21; 51<sup>e</sup>, D'Halluin, M. 2 h. 21; 52<sup>e</sup>, Dubley, R. 2 h. 21; 53<sup>e</sup>, Robaey, R. 2 h. 21; 54<sup>e</sup>, Barton, R. 2 h. 21; 55<sup>e</sup>, M. Athlon, R. 2 h. 21; 56<sup>e</sup>, Lampe, R. 2 h. 21.

57<sup>e</sup>, Dupont, R. 2 h. 21; 58<sup>e</sup>, Lambin, R. 2 h. 21; 59<sup>e</sup>, Werts, R. 2 h. 21; 60<sup>e</sup>, Desmet, R. 2 h. 21; 61<sup>e</sup>, Durel, R. 2 h. 21; 62<sup>e</sup>, Carlier, M. 2 h. 21; 63<sup>e</sup>, Salembier, R. 2 h. 21; 64<sup>e</sup>, Salembier, R. 2 h. 21; 65<sup>e</sup>, Defoort, R. 2 h. 21; 66<sup>e</sup>, Houle, R. 2 h. 21; 67<sup>e</sup>, Hésier, R. 2 h. 21; 68<sup>e</sup>, Salembier, R. 2 h. 21; 69<sup>e</sup>, Marchal, R. 2 h. 21; 70<sup>e</sup>, G. L. 2 h. 21; 71<sup>e</sup>, Vanbrunsel, M. 2 h. 21; 72<sup>e</sup>, Bové, R. 2 h. 21; 73<sup>e</sup>, D'Halluin, M. 2 h. 21; 74<sup>e</sup>, Moulard, M. 2 h. 21.

La distribution des prix aura lieu dimanche 22 mai, à 7 heures précises du soir.

La cercle Union prévient les sociétés qu'il organise un dressage sur Chantilly, le mardi 22 mai. Mise en loges lundi de 6 à 7 heures du soir; et en sur Albert, le jeudi 26. Mise en loges, mercredi 25, de 6 à 7 heures du soir.

Croix. — A la suite de l'élection des délégués sénatoriaux, qui a eu lieu jeudi dernier, le Conseil municipal a prononcé le huis-clos. Le concierge du marché Saint-Nicolas est accusé d'avoir dans le courant de cette année commis de nombreux vols au préjudice des bouchers et marchands de légumes; les boutiques étaient confiées à sa surveillance.

Cette affaire est remise à jeudi prochain pour plaidoirie des avocats et le jugement.

Les maisons de correction devraient plutôt s'appeler des maisons de corruption. Il est en effet à remarquer que les favoris de la correctionnelle sont des anciens élèves, Charles Pollet, de Roubaix, n'a pas encore vingt et un ans, et il a déjà été condamné dix-huit fois. Aujourd'hui il revient pour la dix-neuvième fois.

Un observation de M. le président qu'il est un récidiviste il répond: « Nous le sommes tous les deux. Si ce n'est pas la première fois que je vole, ce n'est pas la première fois que vous me condamnez; nous sommes quittes. »

Il est accusé d'avoir, à Roubaix, le 18 mai dernier, profité de l'absence d'une cabaretière, pour lui enlever quarante francs dans son comptoir. Ces vols au comptoir sont nombreux, et on ne saurait trop recommander aux personnes qui tiennent des «détails», la bonne précaution de fermer leurs caisses.

Pollet allégué, pour excuse, l'occasion favorable qui s'est présentée à lui. Il n'était pas venu pour voler, mais pour boire un canot.

La cabaretière était absente. Le comptoir était ouvert. Il n'a pu résister à la tentation.

Le tribunal le condamne à un an de prison, en l'absence de la cabaretière, le 18 mai, et le 19 mai, versant que la prochaine fois, si elle se récidive.

MATTHE CARRE.

### TOURCOING

Sur une plainte en escroquerie le sieur Jules Maury a été arrêté hier et transféré à Lille. Maury, on s'en souvient, a été, il y a quelques années, impliqué dans une affaire de vols de laines rue de Haze: il avait, pour ce fait, purgé une condamnation à trois mois de prison.

Depuis plusieurs semaines, Maury n'avait plus de domicile fixe; il couchait dans les briqueteries et vivait d'expéditions. C'est ainsi qu'il s'est fait servir à boire ou à manger dans quelques établissements en obtenant régulièrement de payer son compte. L'un des cabaretiers dépêché à déposer «entre les mains de la police la plainte qui a amené l'arrestation de Maury. Quand celui-ci a été amené au poste il était complètement dénué de ressources.

### LILLE

Les délégués sénatoriaux. — M. J. Petit, élu délégué applicant pour l'élection sénatoriale, a adressé à M. le maire de Lille la lettre suivante: « Lille, le 20 mai 1887.

Monsieur le maire, « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un mandat ou bien voulu m'honorer de leur suffrage. Si j'avais pu soupçonner leur intention, je ne serais en mesure de leur faire savoir que je ne voulais briguer aucun mandat. J'ai donc le regret de vous informer que je ne puis accepter d'être délégué suppléant. Je vous prie cependant de reconnaître et de reconnaître d'assurer vos honorables collègues de toute ma gratitude.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. « Jules PERRIT. »

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

La prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 23 mai, à trois heures, au siège de la Société. Voici l'ordre du jour: « M. Cornut. — De l'application de l'acier pour la construction des chaudières à vapeur.

M. Estache. — De la reconstruction des vignobles dans le midi de la France. « M. Lacombe. — Recherche du rocou dans les toiles bleues. »

### CONCERTS ET SPECTACLES

La Fanfare Delattre exécutera demain, à Lille, dans le jardin de la rue de Valenciennes, un concert d'orchestre. L'orchestre Vauban, à quatre heures du soir, des morceaux qu'elle se dispose de jouer au concours du Havre.

### Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 21 mai 1887. Présidence de M. PARENT. L'audience de ce jour a été presque exclusivement consacrée à l'audition de vingt témoins dans une affaire de vol qui a causé un certain bruit à Lille. Le concierge du marché Saint-Nicolas est accusé d'avoir dans le courant de cette année commis de nombreux vols au préjudice des bouchers et marchands de légumes; les boutiques étaient confiées à sa surveillance.

Cette affaire est remise à jeudi prochain pour plaidoirie des avocats et le jugement.

Les maisons de correction devraient plutôt s'appeler des maisons de corruption. Il est en effet à remarquer que les favoris de la correctionnelle sont des anciens élèves, Charles Pollet, de Roubaix, n'a pas encore vingt et un ans, et il a déjà été condamné dix-huit fois. Aujourd'hui il revient pour la dix-neuvième fois.

Un observation de M. le président qu'il est un récidiviste il répond: « Nous le sommes tous les deux. Si ce n'est pas la première fois que je vole, ce n'est pas la première fois que vous me condamnez; nous sommes quittes. »

Il est accusé d'avoir, à Roubaix, le 18 mai dernier, profité de l'absence d'une cabaretière, pour lui enlever quarante francs dans son comptoir. Ces vols au comptoir sont nombreux, et on ne saurait trop recommander aux personnes qui tiennent des «détails», la bonne précaution de fermer leurs caisses.

Pollet allégué, pour excuse, l'occasion favorable qui s'est présentée à lui. Il n'était pas venu pour voler, mais pour boire un canot.

La cabaretière était absente. Le comptoir était ouvert. Il n'a pu résister à la tentation.

Le tribunal le condamne à un an de prison, en l'absence de la cabaretière, le 18 mai, et le 19 mai, versant que la prochaine fois, si elle se récidive.